

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2580

25 octobre 2011

### SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A. ....	123806	Gamar S.A. ....	123824
Adia International S.A. ....	123832	Garnich Development S.A. ....	123825
African Mining Securities Investment Group S.à.r.l. ....	123832	GASFRAC Luxembourg Finance S.à r.l. ....	123825
AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. ....	123837	German Retail Portfolio 3 S.à.r.l. ....	123833
AIG European Real Estate Finance S.à r.l. ....	123838	IHL ....	123805
AIG European Real Estate S.à r.l. ....	123838	Ikora S.A. ....	123807
ANO SPF S.A. ....	123839	Isolation RD S.A. ....	123824
Appunto S.A. ....	123806	Jattis 1 S.A. ....	123808
ArcelorMittal Wire Drawing Asia ....	123840	Jattis 2 S.A. ....	123808
Astory Finance S.à r.l. ....	123831	Jattis 3 S.A. ....	123809
Avallux S.à r.l. ....	123832	Jattis 4 S.A. ....	123809
Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l. ....	123794	J.P. Morgan Specialist Funds ....	123828
Becton Dickinson Management S.à r.l. ....	123809	KBC Equity Fund (L) ....	123825
Capon S.à r.l. ....	123821	KBL EPB Equity Fund II ....	123825
CBOS ....	123838	KÖHL Aktiengesellschaft ....	123828
Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l. ....	123821	Merilux S.à r.l. ....	123828
Clearstream Banking S.A. ....	123805	MH Lux Constructions A.G. ....	123840
Clearstream International ....	123806	Mithris S.A. ....	123820
Clearstream Services ....	123807	Opalon S.A. ....	123820
Colomis S.A. ....	123807	PBW II Real Estate S.A. ....	123829
CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l. ....	123822	PE-Invest SICAV ....	123829
Dec Capital, Sàrl ....	123824	penola investo SIF management company S.A. ....	123830
Dentsply Acquisition S.à r.l. ....	123822	pgadvisorygroup S.A., SPF ....	123830
Dentsply Holdings S.à r.l. ....	123823	releezer media AG ....	123831
Dentsply S.à r.l. ....	123823	S & G International S.A. ....	123829
Equad S.A. ....	123824	Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations ....	123821
ESIM S.A. ....	123794	SVM Finance Luxembourg 1 ....	123830
Fidugest S.A. ....	123808	trade 4 you trading + consulting S.A. ....	123831
		Xtreme Equipment Group ....	123821

**ESIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.366.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du  
Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire  
des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 28 juillet 2011*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., et de nommer en remplacement la société A3T S.A. ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Madame Cornelia Mettlen, Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Romain Thillens (Président du Conseil) comme membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Julien Didierjean, né à Strasbourg, le 29 décembre 1970, demeurant professionnellement au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Monsieur Jean-Philippe Roch, né à Charleroi, le 22 avril 1970, demeurant professionnellement au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et Monsieur Andreas Tartoras, né à Bruxelles, le 30 juillet 1978, demeurant professionnellement au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat. Leur mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

*Pour ESIM S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011125011/33.

(110143224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

**Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.007.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of July.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appears:

Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S., a company ("Société en Commandite Simple") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, here duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing at 101, rue Cents, L1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Com-

mercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 70,000 (seventy thousand), represented by 70,000 (seventy thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound in by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail, or by any other similar means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other similar means of communication another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, e-mail, or any other similar means of telecommunication.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail, or any other similar means of telecommunication. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of telecommunication another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> October and closes on 30<sup>th</sup> September of the following year.

**Art. 18.** Each year, as of 30<sup>th</sup> September, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities

and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the Company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

In any event of dispute involving the Company or these Articles, the shareholders of the Company irrevocably agree that the courts of Luxembourg shall have exclusive jurisdiction.

In no event shall the shareholders bring any proceeding involving the Company in a jurisdiction that would not apply the laws of Luxembourg.



The shareholders irrevocably agree that a judgment by a Luxembourg court shall be conclusive and binding upon the shareholders and may be enforced in the courts of any other jurisdiction.

*Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 September 2011.

*Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 70,000 (seventy thousand) shares issued by the Company as follows:

- Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S., prenamed, subscribes to 70,000 (seventy thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand Euros (2,000.- Euros).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Peter De Rycker, born on 23 November 1962, Brugge, Belgium, with professional address at 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

- Stefaan De Boeck, born on 15 February 1971, Bonheiden, Belgium, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;

- Julie Arnold, born on 10 May 1961, Sheffield, England, with professional address at Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England; and

- William Allan, born on 19 September 1950, Dingwall, England with professional address at Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Germany.

2) Are appointed as category B managers:

Johanna van Oort, born on 28 February 1967, Groningen, the Netherlands, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

Nedim Görel, born on 25 January 1953, Istanbul, Turkey, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Comparaît:

- Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S, une société en commandite simple constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social sis au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg Grand-duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par M. Régis Galiotto, résidant 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet - Siège- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 70.000 USD (soixante-dix mille Dollars américains), représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars) chacune.



Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 30 septembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat.

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

En cas de désaccord impliquant la Société ou ses Statuts, les associés de la Société acceptent irrévocablement que les tribunaux luxembourgeois seront seuls compétents.

En aucun cas, les associés n'entameront une procédure impliquant la Société devant une juridiction qui n'appliquerait pas les lois du Luxembourg.

Les associés conviennent irrévocablement qu'un jugement rendu par un tribunal luxembourgeois est définitif et lie les associés et peut être exécuté dans les tribunaux de toute autre juridiction.

### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 septembre 2011.

### *Libérations - Apports*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 70.000 (soixantedix mille) parts sociales comme suit:

- Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit à 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (2.000,- Euros)

### *Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- M. Peter De Rycker, né le 23 novembre 1962, Brugge, Belgique, avec adresse professionnelle sis au 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

- M. Stefaan Geert Willem De Boeck, né le 15 février 1971, Bonheiden, Belgique, avec adresse professionnelle sis au 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgique;

- Mme Julie Arnold, née le 10 mai 1961, Sheffield, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle sis au Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, Grande-Bretagne; et

- M. William Allan, né le 19 septembre 1950, Dingwall, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle sis à Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Allemagne.

2) Sont nommés en tant que gérants de catégorie B:

- Mme Johanna van Oort, née le 28 février 1967, Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- M. Nedim Görel, né le 25 janvier 1953, Istanbul, Turquie, avec adresse professionnelle sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou par la signature d'un représentant autorisé dans les limites de chaque autorisation.

3) Le siège social de la Société est établi 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

123805

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, en foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé et timbré à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2011. Relation: LAC/2011/35705. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2011.

Référence de publication: 2011118755/569.

(110136581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**IHL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.317.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire  
des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 29 juillet 2011*

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., et de nommer en remplacement la société A3T S.A. ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

*Pour IHL*

Luc Verelst / Bart Verhaeghe

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011125024/20.

(110143229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

—  
En date du 4 juillet 2011, la personne suivant a été élue comme représentant officiel de la délégation du personnel de Clearstream Banking pour un mandat de 4 ans:

- Mariette Toussaint	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
----------------------	-----------------------	---------------------

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Philippe Seyll	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Yves Baguet	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Marcus Thompson	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Philip Brown	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Mark Gem	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Mariette Toussaint	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg

Luxembourg, le 06.09.2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011125072/21.

(110143530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011, les actionnaires de la société 'Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A.' ont décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseurs d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011125059/13.

(110143459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Appunto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.190.

EXTRAIT

IL résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 05 septembre 2011, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 que:

Est élu en qualité de Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011125062/17.

(110143567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Clearstream International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

En date du 4 juillet 2011, les personnes suivantes ont été élues comme représentant officiel de la délégation du personnel de Clearstream International pour un mandat de 4 ans:

- Sprenger Roeland 42, Avenue JF Kennedy L- 1855 Luxembourg
- Roberto Mendolia 42, Avenue JF Kennedy L- 1855 Luxembourg
- Judith Selow 42, Avenue JF Kennedy L- 1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Reto Francioni Président
- Jeffrey Tessler Vice-Président
- Yves Baguet
- Ernst-Wilhelm Contzen
- Gregor Pottmeyer
- Frank Gerstenschläger
- Sprenger Roeland 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Roberto Mendolia 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Judith Selow 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg



Luxembourg, le 06 .09 .2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011125073/25.

(110143524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Clearstream Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.911.

En date du 19 janvier 2010, les personnes suivantes ont été élues comme membre officiel de la Délégation des Employés de Clearstream Services pour un mandat de 4 ans:

- Jeremy Pendle 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Adam Dennis 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Hubert Munster 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Yves Baguet 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Michael Kuhn Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn
- Marcus Thompson Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn
- Andreas Wolf Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn
- Mathias Papenfuss Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn
- Jeremy Pendle 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Adam Dennis 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Hubert Munster 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

Luxembourg, le 06 .09 .2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011125074/25.

(110143516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Colomis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.989.

*Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 29 Juin 2011.*

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

- Reconduction du mandat de René Goffin, basé au: 168 Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine, France; en tant que Commissaire aux Comptes, le mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011125076/17.

(110143464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Ikora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.629.

Herr Dr. Andreas BLADT ist mit Wirkung zum 18. August 2011 als Verwaltungsrat der Gesellschaft abberufen worden.

Als neues Mitglied des Verwaltungsrats ist mit Wirkung zum 18. August 2011 Herr Riko STÄRZ, wohnhaft Küferweg 88, D-55128 Mainz, geb. am 26. März 1967 in D-Mainz, bestellt worden. Das Mandat ist zeitlich begrenzt bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2013.

Herr Riko STÄRZ ist zeichnungsberechtigt für alle Geschäfte, betreffend die tägliche Geschäftsführung bis 100.000 Euro gemeinsam mit dem Vorsitzenden des Verwaltungsrats und für alle Geschäfte, betreffend die tägliche Geschäftsführung mit einem Betrag über 100.000 Euro gemeinsam mit allen Mitgliedern des Verwaltungsrats.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 01. September 2011.

Rainer Baumann / Riko Stäz / Dr. Karsten Behlke.

Référence de publication: 2011125099/16.

(110143735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Fidugest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 10.744.

---

Société constituée par Maître Marc Elter le 27 février 1973, acte publié au Mémorial C n ° 72 du 26 avril 1973. Les statuts furent modifiés par Maître Reginald Neuman le 2 mai 1985 (Mém C n ° 188 du 1<sup>er</sup> juillet 1985), le 17 décembre 1986 (Mém C n ° 106 du 22 avril 1987), le 27 mars 1990 (Mem C 351 du 27 septembre 1990), le 3 décembre 1999 (Mem C n ° 85 du 26 janvier 2000) et le 13 février 2008 par M<sup>e</sup> Henri Hellinckx (Mem C n ° 799 du 2 avril 2008).

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 12 août 2011 que:

L'administrateur Monsieur Dorin Popescou prend acte des démissions de Messieurs Jean Wagener et Donald Venkaptapen en date du 15 juillet 2011.

Les administrateurs démissionnaires ne seront pas remplacés et Monsieur Dorin Popescou devient par conséquent administrateur unique de la société.

Les décisions prises par l'administrateur seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait

Jean Wagener

Le mandataire

Référence de publication: 2011125091/21.

(110143445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Jattis 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.931.

---

*Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 29 Juin 2011.*

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

- Reconduction du mandat de René Goffin, basé au: 168 Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine, France; en tant que Commissaire aux Comptes, le mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011125102/17.

(110143489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Jattis 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.932.

---

*Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 29 Juin 2011.*

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

- Reconduction du mandat de René Goffin, basé au: 168 Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine, France; en tant que Commissaire aux Comptes, le mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011125103/17.

(110143655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Jattis 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.933.

*Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 29 Juin 2011.*

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

- Reconduction du mandat de René Goffin, basé au: 168 Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine, France; en tant que Commissaire aux Comptes, le mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011125104/17.

(110143658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Jattis 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.934.

*Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 29 Juin 2011.*

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

- Reconduction du mandat de René Goffin, basé au: 168 Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine, France; en tant que Commissaire aux Comptes, le mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125105/17.

(110143687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Becton Dickinson Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.006.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., a company ("Société à Responsabilité Limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

### **Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "société à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law") .

**Art. 2.** The Company's name is "Becton Dickinson Management S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, industrial, real estate, intellectual property, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

## Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars of America), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar of America) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

## Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of three (3) managers, and in case of the appointment of category A and category B managers, by the joint signature of at least two (2) category A managers and one (1) category B manager or by the signature of any duly authorized representatives within the limits of such authorization.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or managers at the place indicated in the notice of the meeting.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, email, or by any other similar means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other similar means of communication another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if at least a majority of the managers of which at least two (2) category A managers and one (1) is a category B manager, is present or represented at the meeting of the board of managers.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority votes of the managers of which at least two (2) are category A managers and one (1) is a category B manager, present or duly represented at the meeting. In case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, in his absence, by a manager present and appointed for that purpose, or by two (2) category A managers and one (1) category B manager jointly. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or by two (2) category A managers and one (1) category B manager jointly or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, email, or any other similar means of telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or any other similar means of telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.



Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any similar means of telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> October and closes on 30<sup>th</sup> September.

**Art. 18.** Each year, as of 30<sup>th</sup> September, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since

the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 September 2011.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 20,000 (twenty thousand) shares issued by the Company as follows:

- Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., prenamed, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Peter De Rycker, born on 23 November 1962, Brugge, Belgium, with professional address at 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

- Stefaan De Boeck, born on 15 February 1971, Bonheiden, Belgium, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;

- Julie Arnold, born on 10 May 1961, Sheffield, England, with professional address at Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England; and

- William Allan, born on 19 September 1950, Dingwall, England, with professional address at Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Germany.

2) Are appointed as category B managers:

Johanna van Oort, born on 28 February 1967, Groningen, the Netherlands, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Nedim Görel, born on 25 January 1953, Istanbul, Turkey, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of three (3) managers, and in case of the appointment of category A and category B managers, by the joint signature of at least two (2) category A managers and one (1) category B manager, or by the signature of any duly authorized representatives within the limits of such authorization.

3) The Company shall have its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treizième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social sis à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Becton Dickinson Management S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

7) D'émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois; et

8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, de propriété intellectuelles, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer

provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollars américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de trois (3) gérants, et en cas de désignation de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B, par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B ou par la signature de tout représentant dûment autorisé dans les limites d'une telle autorisation.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, emails, ou par tout autre moyen de communication similaire.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, emails, moyens électroniques ou par tout autre moyen similaire de communication.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou emails ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si au moins une majorité de ses membres dont au moins deux (2) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, présent ou représenté au conseil de gérance incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. En cas de votes égalitaires, le président aura voix prépondérante.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants dont au moins deux (2) sont des gérants de catégorie A et un (1) est un gérant de catégorie B, présents ou valablement représentés. En cas de votes égalitaires, le président aura voix prépondérante.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, en son absence par un gérant présent nommé à cette fin, ou par deux (2) gérants de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par deux (2) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement ou par toute autre personne dûment nommé à cet effet par le conseil de gérance.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance .

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, emails ou tout autre moyen de communication similaire.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou

par télécopie, câble, télégramme, télex, emails, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 18.** Chaque année, au 30 septembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».



Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/ peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

### **Dividendes - Réserves**

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 septembre 2011.

#### *Libérations - Apports*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 20.000 (vingt mille) parts sociales comme suit:

- Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l. prénommée, souscrit à 20.000 (vingt mille) parts sociales;

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- Euros).

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- M. Peter De Rycker, né le 23 novembre 1962, Brugge, Belgique, avec adresse professionnelle sis au 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;

- M. Stefaan De Boeck, né le 15 février 1971, Bonheiden, Belgique, avec adresse professionnelle sis au 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgique;

- Mme Julie Arnold, née le 10 mai 1961, Sheffield, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle sis au Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, Grande-Bretagne; et

- M. William Allan, né le 19 septembre 1950, Dingwall, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle sis à Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Allemagne.

2) Est nommée en tant que gérant de catégorie B:

- Mme Johanna van Oort, née le 28 février 1967, Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- M. Nedim Görel, né le 25 janvier 1953, Istanbul, Turquie, avec adresse professionnelle sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou par la signature d'un représentant autorisé dans les limites de chaque autorisation.

3) Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte,

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé et timbré à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33413. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011118756/577.

(110136572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

#### **Mithris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.478.

*Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 29 Juin 2011.*

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

- Reconduction du mandat de René Goffin, basé au: 168 Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine, France; en tant que Commissaire aux Comptes, le mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011125129/17.

(110143691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

#### **Opalon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.989.

#### EXTRAIT

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 14 juillet 2011*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée «CLAP SARL» de ses fonctions de Commissaire aux comptes et de nommer en cette qualité la société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social au 182 route d'Arlon, L-8010 Strassen, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 160.540.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 14 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011125132/15.

(110143721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.980.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 29 juillet 2011 que:

- Monsieur Antoine VELGE, demeurant au Portugal, Quinta do Angjo, P-2950 PALMELA.

Est élu Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 31 août 2008.

Pour Extrait Conforme

Signature

Référence de publication: 2011125143/16.

(110143573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Xtreme Equipment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.988.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 6 septembre 2011*

1. Avec effet au 25 août 2011, Monsieur Matthew S. Porter, né le 11 juillet 1976 à Oklahoma (EUA), résidant professionnellement à 16285 Park Ten Place, Suite 650, Houston, TX 77084, est nommé administrateur pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Pour Xtreme Equipment Group

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011124950/15.

(110144005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.835.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62550 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125223/10.

(110144382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Capon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 162.638.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011125228/11.

(110144330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.635.

---

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125236/9.

(110144210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Dentsply Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.262.

---

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 août 2011*

1. M. Koenraad VAN DER HAEGEN est confirmé comme gérant pour une durée indéterminée et la catégorie B lui a été attribuée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 6 (six).

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 18 novembre 1975, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Mme Deborah Michelle RASIN, administrateur de sociétés, née à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 23 septembre 1966, domiciliée professionnellement à PA 17405-0872 York, 221, West Philadelphia Street, Suite 60W, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

6. M. William Edward REARDON, administrateur de sociétés, né à Winchester, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 19 août 1960, domicilié professionnellement à PA 17405-0872 York, 221, West Philadelphia Street, Suite 60W, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

7. M. Robert John WINTERS, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 4 octobre 1950, domicilié professionnellement à PA 17405-0872 York, 221, West Philadelphia Street, Suite 60W, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 23 août 2011:

Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

Nouvelle situation associée:

DENTSPLY INTERNATIONAL INC., enregistrée auprès du "Division of Corporation" du Delaware sous le numéro 2002951, avec siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique: 12.500 parts sociales.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Dentsply Acquisition S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011125241/37.

(110144346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Dentsply Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 163.253.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 août 2011*

1. M. Koenraad VAN DER HAEGEN est confirmé comme gérant pour une durée indéterminée et la catégorie B lui a été attribuée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 6 (six).

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 18 novembre 1975, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Mme Deborah Michelle RASIN, administrateur de sociétés, née à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 23 septembre 1966, domiciliée professionnellement à PA 17405-0872 York, 221, West Philadelphia Street, Suite 60W, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

6. M. William Edward REARDON, administrateur de sociétés, né à Winchester, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 19 août 1960, domicilié professionnellement à PA 17405-0872 York, 221, West Philadelphia Street, Suite 60W, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

7. M. Robert John WINTERS, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 4 octobre 1950, domicilié professionnellement à PA 17405-0872 York, 221, West Philadelphia Street, Suite 60W, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 23 août 2011:

Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

Nouvelle situation associée:

DENTSPLY INTERNATIONAL INC., enregistrée auprès du "Division of Corporation" du Delaware sous le numéro 2002951, avec siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique: 12.500 parts sociales

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dentsply Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011125242/37.

(110144451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

**Dentsply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 163.250.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 août 2011*

1. M. Koenraad VAN DER HAEGEN est confirmé comme gérant pour une durée indéterminée et la catégorie B lui a été attribuée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 6 (six).

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 18 novembre 1975, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Mme Deborah Michelle RASIN, administrateur de sociétés, née à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 23 septembre 1966, domiciliée professionnellement à PA 17405-0872 York, 221, West Philadelphia Street, Suite 60W, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

6. M. William Edward REARDON, administrateur de sociétés, né à Winchester, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 19 août 1960, domicilié professionnellement à PA 17405-0872 York, 221, West Philadelphia Street, Suite 60W, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

7. M. Robert John WINTERS, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 4 octobre 1950, domicilié professionnellement à PA 17405-0872 York, 221, West Philadelphia Street, Suite 60W, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 23 août 2011:

Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

Nouvelle situation associée:

DENTSPLY INTERNATIONAL INC., enregistrée auprès du "Division of Corporation" du Delaware sous le numéro 2002951, avec siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique: 12.500 parts sociales.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Dentsply S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011125243/37.

(110144314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Dec Capital, Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.269.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011125247/10.

(110144133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Equad S.A., Société Anonyme,  
(anc. Isolation RD S.A.).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 103.717.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011125259/12.

(110144332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Gamar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.566.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011125278/11.

(110144331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---



**Garnich Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 152.411.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. September 2011.

*Für die Gesellschaft*

*Der Notar*

Référence de publication: 2011125280/12.

(110144642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

**GASFRAC Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 160.331.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62519 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125282/10.

(110144218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

**KBL EPB Equity Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. KBC Equity Fund (L)).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 43.091.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable KBC EQUITY FUND (L), avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 43.091 et constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 155 du 9 avril 1993, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 296 du 9 février 2006. (la «SICAV»).

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures, Madame Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Solange Wolter, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces publiées dans le Luxemburger Wort, le Mémorial, le Tageblatt, Het Financieele Dagblad, Handelsblatt, L'Echo, Schweizerische Handelsamtsblatt, Les Echos, Swiss Fund Data en date des 30 août 2011 et 14 septembre 2011.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 251.925 actions en circulation, 699 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 30 août 2011 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Changement de l'Article 1: changement de la dénomination de la SICAV en KBL EPB EQUITY FUND II.

2. Soumission de la SICAV à la loi du 17 décembre 2010 (ci-après «la loi») concernant les organismes de placement collectif et amendement consécutif de l'Article 27 afin de soumettre la SICAV aux nouvelles dispositions de la loi relatives aux fusions.

3. Remplacement des références relatives à l'ancienne loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par de nouvelles références à la loi et amendement consécutif des Articles 3, 16, 23 et 29.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolutions*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la SICAV en KBL EPB EQUITY FUND II de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination «KBL EPB EQUITY FUND II» (ci-après dénommée «la Société»).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de soumettre la SICAV à la loi du 17 décembre 2010 (ci-après «la loi») concernant les organismes de placement collectif et décide en conséquence de modifier l'Article 27 afin de soumettre la SICAV aux nouvelles dispositions de la loi relatives aux fusions comme suit:

« **Art. 27.** Le Conseil d'Administration de la SICAV peut décider la liquidation pure et simple d'un ou plusieurs compartiments dans les cas suivants:

- si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à un volume ne permettant plus une gestion efficace.

- si l'environnement économique et/ou politique venait à changer.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la société d'investissement peut, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter ou convertir les actions du compartiment dont la liquidation est décidée en tenant compte des frais de liquidation mais sans déduction d'une commission de rachat., telle que prévue dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale, à tout moment, la fermeture d'un compartiment. Il pourra proposer aux actionnaires de ce compartiment soit le rachat de leurs actions, soit la conversion de ces actions en actions d'un autre compartiment. En cas de liquidation du compartiment, toute action de ce compartiment donne droit à un prorata égal du produit de liquidation de ce compartiment.

Les fusions de compartiments répondent à la loi du 17 décembre 2010. Toute fusion de compartiment sera décidée par le Conseil d'Administration sauf si ce dernier souhaite soumettre cette décision de fusion à l'assemblée générale des actionnaires du compartiment concerné.

Aucun quorum ne sera requis pour une telle assemblée et la décision sera prise à la majorité simple des voies exprimées.

Si l'opération de fusion devait mener au fait que la SICAV cesse d'exister, cette opération doit être décidée par une assemblée générale des actionnaires statuant suivant les règles de quorum et de présence nécessaires à la modification des présents statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué et ventilé par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce compartiment.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les références relatives à l'ancienne loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par de nouvelles références à la loi et décide en conséquence de modifier les Articles 3, 16 et 29 comme suit:

« **Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute nature ainsi qu'en d'autres valeurs autorisées par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 dans le cadre de la politique et des restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.»

« **Art. 16.** Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement pour les investissements concernant chaque compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles prévues par le Conseil d'Administration pour les investissements de chaque compartiment.

Le Conseil d'Administration a notamment le pouvoir de choisir les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et toutes autres valeurs autorisées par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 dans lesquelles les investissements seront faits.

Dans les limites de ces restrictions, le Conseil d'Administration pourra décider que les avoirs de chaque compartiment seront investis:

(i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'Union Européenne (UE);

(ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;

(iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une des bourses de valeurs situées dans les Etats qui ne font pas partie de l'UE: tous les pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;

(iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public et fournissant des garanties comparables aux marchés précédents d'un des Etats suivants: tous pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;

(v) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que la demande d'admission soit introduite à la cote officielle d'une des bourses de valeurs spécifiées ci-dessus (i) ou (iii) ou à un des autres marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public spécifiés ci-dessus sub (ii) ou (iv), et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

(vi) jusqu'à 100% des actifs nets de chaque compartiment en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, à condition que ces valeurs et instruments appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs et instruments appartenant à une émission puissent excéder trente pour cent du montant total.

(vii) en actions ou parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres organismes de placement collectif ("OPC") tels que définis par la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et dans les limites déterminées par cette même loi et la réglementation en vigueur.

(viii) en toutes autres valeurs, instruments et dépôts, dans les limites déterminées par le Conseil d'Administration sous l'observation des restrictions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Aucune commission d'émission, d'acquisition, de remboursement ou de rachat ne peut être mise à charge de la Société lorsque les opérations porteront sur des actions/parts d'un OPC avec lequel la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle. Par ailleurs, aucune commission de gestion ou de conseil ne peut non plus être prélevée sur la portion des avoirs qui sont investis dans de tels OPC.»

« **Art. 29.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44016. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142219/139.

(110164908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**J.P. Morgan Specialist Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.450.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2011.

Référence de publication: 2011125319/11.

(110144215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**KÖHL Aktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 43.668.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. September 2011.

*Für die Gesellschaft*

Jean SECKLER

*Der Notar*

Référence de publication: 2011125336/13.

(110144474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

L'an deux mil onze, le dix août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ETEX GROUP S.A., ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, 361, avenue de Tervueren, enregistrée sous le numéro BE 0400 454 404,

2) ETERNIT INVESTMENT S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.619,

toutes deux ici représentées par Madame Marie-Jeanne Kieffer, employée privée, demeurant professionnellement à 42, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société MERILUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous forme de société anonyme suivant acte notarié du 17 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 12 mars 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 8 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1457 du 28 juillet 2009.

- Qu'elles ont pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

123829

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ HUIT CENT EUROS (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-J. Kieffer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36650. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125365/43.

(110144686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62558 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125404/10.

(110144349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.657.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011125406/10.

(110144073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**S & G International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.876.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société S & G INTERNATIONAL S.A. en date du 17 décembre 2010, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme S&G INTERNATIONAL S.A. du 17 décembre 2010, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg au Panama et a accepté la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités de Panama.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société au Panama ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un acte du notaire Diomedes Edgardo Cerrud, notaire de résidence à Panama -en date du 30 décembre 2010.

En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2010 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société S & G INTERNATIONAL S.A. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18706. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125436/35.

(110144088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**SVM Finance Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.145.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62528 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125478/10.

(110144396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**penola investo SIF management company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.428.

Il résulte du procès-verbal du 5 août 2011 que l'assemblée générale des actionnaires a pris entre autres la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renommer la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400 route d'Esch à Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises de la société pour une période de un an qui se terminera lors de l'Assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Référence de publication: 2011125531/13.

(110143805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**pgadvisorygroup S.A., SPF, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 145.491.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société pgadvisorygroup S.A., SPF Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 145491

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125532/16.

(110143678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---



**releezer media AG, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 148.804.

Le siège sis au 11 A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société RELEEZER MEDIA A.G.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 148804

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125533/16.

(110143703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**trade 4 you trading + consulting S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 131.679.

Le siège sis au 11A, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg de la société Trade 4 you trading + consulting S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro:

B 131679

a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet immédiat (le 8 août 2011)

Le 8 août 2011.

Avis conforme

*Pour Fiduciaire Conseil et Management S.à.r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011125534/16.

(110143733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Astory Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.866.

Le 02 septembre 2011, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. a transféré l'intégralité de ses 1,250,000 parts sociales de la Société à CapVest Equity Partners II, L.P., une société en commandite, sise Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée auprès du Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 38579.

Il résulte que, à dater du 02 septembre 2011, l'Associé Unique de la Société est le suivant:

CapVest Equity Partners II, L.P.: .....	1,250,000 parts sociales
Total: .....	1,250,000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Astory Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérants*

Référence de publication: 2011125536/19.

(110143580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Avallux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 2.504.341,37.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.490.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 2 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 2 septembre 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur David Sullivan, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Kees Jager, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, îles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 2 septembre 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Kees Jager
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

*Gérante*

Référence de publication: 2011125537/20.

(110143891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**African Mining Securities Investment Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.821.

—  
En date du 1<sup>er</sup> septembre 2011 l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L -1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124618/12.

(110143907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**Adia International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.544.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «ADIA INTERNATIONAL S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 août 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 août 2011. Relation: EAC/2011/11616.

- que la société «ADIA INTERNATIONAL» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46 544,

constituée suivant acte notarié du 26 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 82 du 5 mars 1994; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 884 du 5 mai 2006,

se trouve à partir de la date du 30 août 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 26 avril 2011 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124621/27.

(110143647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.045.710,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.969.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of August,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788, holder of 340,170 (three hundred forty thousand one hundred seventy) Class A shares of the Company, hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal on 24<sup>th</sup> August 2011;

(2) Office Portfolio Minerva III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.142, holder of 10,005 (ten thousand five) Class B shares and 1,650,825 (one million six hundred fifty thousand eight hundred twenty-five) Class C shares of the Company, hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal given on 25<sup>th</sup> August 2011;

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of German Retail Portfolio 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.969, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 31 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1534 on 10 August 2006.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg dated 22 July 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2040 on 17 October 2009 (the Company).

II. That the three hundred and forty thousand one hundred seventy (340,170) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, ten thousand and five (10,005) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and one million six hundred and fifty thousand eight hundred twenty-five (1,650,825) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary. All the shareholders have given their unanimous consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million fifty-two thousand seven hundred euro (EUR 2,052,700.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand ten euro (EUR 20,010.-), represented by three hundred forty thousand one hundred seventy (340,170) class A shares, ten thousand five (10,005) class B shares and one million six hundred fifty thousand eight hundred twenty-five (1,650,825) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to two million forty-five thousand seven hundred ten euro (EUR 2,045,710.-), by way of the issue of thirty-four million four hundred thirty-six thousand nine hundred (34,436,900) new class A shares and one million twelve thousand eight hundred fifty (1,012,850) new class B shares and one hundred sixty-seven million one hundred twenty thousand two hundred fifty (167,120,250) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Dass and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The shareholders give their unanimous consent to the capital increase.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of two million fifty-two thousand seven hundred euro (EUR 2,052,700.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand ten euro (EUR 20,010.-), represented by three hundred forty thousand one hundred seventy (340,170) class A shares, ten thousand five (10,005) class B shares and one million six hundred fifty thousand eight hundred twenty-five (1,650,825) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to two million forty-five thousand seven hundred ten euro (EUR 2,045,710.-), by way of the issue of thirty-four million four hundred thirty-six thousand nine hundred (34,436,900) new class A shares and one million twelve thousand eight hundred fifty (1,012,850) new class B shares and one hundred sixtyseven million one hundred twenty thousand two hundred fifty (167,120,250) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

Thereupon, Project Minerva Properties S.à r.l. declares to subscribe for the thirty-four million four hundred thirty-six thousand nine hundred (34,436,900) new Class A shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of three hundred forty-four thousand three hundred sixty-nine euro (EUR 344,369.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred forty-four thousand three hundred sixty-nine euro (EUR 344,369.-) which is evidenced to the notary.

Thereupon, Office Portfolio Minerva III S.à r.l. declares to subscribe for the one million twelve thousand eight hundred fifty (1,012,850) new Class B shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and for one hundred sixty-seven million one hundred twenty thousand two hundred fifty (167,120,250) new Class C shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of one million six hundred eighty-one thousand three hundred thirty-one euro (EUR 1,681,331.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one million six hundred eighty-one thousand three hundred thirty-one euro (EUR 1,681,331.-) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of two million fifty-two thousand seven hundred euro (EUR 2,052,700.-) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Project Minerva Properties S.à r.l. ....	34,777,070 class A shares
Office Portfolio Minerva III S.à r.l. ....	1,022,855 class B shares
Office Portfolio Minerva III S.à r.l. ....	168,771,075 class C shares
Total: .....	204,571,000 shares

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two million forty-five thousand seven hundred ten euro (EUR 2,045,710.-) represented by (i) thirty-four million seven hundred seventy-seven thousand seventy (34,777,070) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) one million twenty-two thousand eight hundred fifty-five (1,022,855) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) one hundred sixty-eight million seven hundred seventy-one thousand seventy-five (168,771,075) C Shares in registered

form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Ramona Dass and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred Euro (EUR 3.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788, propriétaire de trois cent quarante mille cent soixante-dix (340,170) parts sociales de classe A de la Société, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 24 août 2011;

(2) Office Portfolio Minerva III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.142, propriétaire de dix mille cinq (10,005) parts sociales de classe B et un million six cent cinquante mille huit cent vingt-cinq (1,650,825) parts sociales de classe C de la Société, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 25 août 2011;

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de German Retail Portfolio 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.969, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1534 du 10 août 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2040 du 17 octobre 2009 (la Société).

II. que les trois cent quarante mille cent soixante-dix (340,170) parts sociales de class A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, les dix mille cinq (10,005) parts sociales de class B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les un million six cent cinquante mille huit cent vingt-cinq (1,650,825) parts sociales de class C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et tout les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. Tous les associés présents ou représentés ont donné leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 2,052,700.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dix euros (EUR 20,010.-) représenté par trois cent quarante mille cent soixante-dix (340,170) parts sociales de classe A, dix mille cinq (10,005) parts sociales de classe B et un million six cent cinquante mille huit cent vingt-cinq (1,650,825) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à deux millions quarante-cinq mille sept cent dix euros (EUR 2,045,710.-) par l'émission de trente-quatre millions quatre cent trente-six mille neuf cents (34,436,900) nouvelles parts sociales de classe A, un million douze mille huit cent cinquante (1,012,850) nouvelles parts sociales de classe B, et cent soixante-sept millions cent vingt mille deux cent cinquante (167,120,250) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. Les associés représentés donne leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 2,052,700.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dix euros (EUR 20,010) représenté par trois cent quarante mille cent soixante-dix (340,170) parts sociales de classe A, dix mille cinq (10,005) parts sociales de classe B et un million six cent cinquante mille huit cent vingt-cinq (1,650,825) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à deux millions quarante-cinq mille sept cent dix euros (EUR 2,045,710.-) par l'émission de trente-quatre millions quatre cent trente-six mille neuf cents (34,436,900) nouvelles parts sociales de classe A, un million douze mille huit cent cinquante (1,012,850) nouvelles parts sociales de classe B, et cent soixante-sept millions cent vingt mille deux cent cinquante (167,120,250) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

A cet effet, Project Minerva Properties S.à r.l. déclare souscrire aux trente-quatre million quatre cent trente-six mille neuf cents (34,436,900) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-quatre mille trois cent soixante-neuf euros (EUR 344,369.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quarante-quatre mille trois cent soixante-neuf euros (EUR 344,369.-) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

Office Portfolio Minerva III S.à r.l. déclare souscrire aux un million douze mille huit cent cinquante (1,012,850) nouvelles parts sociales de classe B, et cent soixante-sept millions cent vingt mille deux cent cinquante (167,120,250) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million six cent quatre-vingt et un mille trois cent trente et un euros (EUR 1,681,331.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de un million six cent quatre-vingt et un mille trois cent trente et un euros (EUR 1,681,331.-) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de deux millions cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 2,052,700.-) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

Project Minerva Properties S.à r.l. ....	34.777.070 parts sociales de classe A
Office Portfolio Minerva III S.à r.l. ....	1.022.855 parts sociales de classe B
Office Portfolio Minerva III S.à r.l. ....	168.771.075 parts sociales de classe C
Total: .....	204.571.000 parts sociales



#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions quarante-cinq mille sept cent dix euros (EUR 2.045.710.-), représenté par (i) trente-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille soixante-dix (34.777.070) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) un million vingt-deux mille huit cent cinquante-cinq (1.022.855) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iii) cent soixante-huit millions sept cent soixante et onze mille soixante-quinze (168.771.075) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de trois mille cent Euros (EUR 3.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39105. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128237/258.

(110147622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

#### **AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.401.

---

#### *Extrait des résolutions écrites prises par les gérants en date 5 septembre 2011*

Les gérants ont décidé:

- De nommer Mlle. Annick Magermans, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, 2310 Luxembourg, à la fonction de responsable de la gestion journalière avec effet au 5 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

- De nommer Mlle. Timea Orosz, née le 5 décembre 1979 à Nyíregyháza, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, 2310 Luxembourg, à la fonction de responsable de la gestion journalière avec effet au 5 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.09.2011.

Référence de publication: 2011124622/17.

(110143994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**AIG European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 82.549.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique*

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 29 août 2011, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Coste en tant que gérant A de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
- d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant B de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
- de nommer Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant A de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
- de nommer Benoit Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, avec adresse professionnelle, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant B de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée

le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A
- Brenda Monaghan - Gérant A
- Benoit Bauduin - Gérant B
- Lucy McIntyre - Gérant B

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Chrystelle Génin.

Référence de publication: 2011124623/22.

(110143551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**AIG European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 89.614.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique*

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 29 août 2011, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Coste en tant que gérant A de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
- d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant B de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
- de nommer Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant A de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
- de nommer Benoit Bauduin, née le 31 mars 1976 à Messancy, avec adresse professionnelle, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant B de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée

le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A
- Brenda Monaghan - Gérant A
- Benoit Bauduin - Gérant B
- Lucy McIntyre - Gérant B

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Chrystelle Génin.

Référence de publication: 2011124624/23.

(110143504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**CBOS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 58.428.

L'an deux mille onze, le onze août,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa collègue Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte,

a comparu:

Monsieur Ranit De Alwis, administrateur de société, né à Colombo, Sri Lanka, le 8 août 1943, demeurant à L-6975 Rameldange, 18, Bounert (ci-après «l'Actionnaire Unique»),

ici représenté par Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de CBOS, une société anonyme ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 58.428, constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 321 du 25 juin 1997 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch vers L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch vers L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 dans les versions anglaise et française des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 2.** The registered office is established in Holzem."

**Version française:**

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Holzem.»

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ELVINGER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. LAC/2011/37276. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011124543/53.

(110142919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

**ANO SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.858.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 5 août 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 5 août 2011 que:

L'assemblée a révoqué avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur Madame Carmela Cipriano.

L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement, à la fonction d'administrateur, la personne suivante:

Madame Adriana KREISSL, née le 5 mars 1959 à Agnita (R) employée privée, demeurant professionnellement 113, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011124630/19.

(110143918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

---

**MH Lux Constructions A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.826.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der  
Außerordentlichen Generalversammlung vom 6. Juli 2011*

Es wurde beschlossen,

1) mit Wirkung zum 1. April 2011, den Rücktritt von Herrn Herbert MEYER, Bauunternehmer, geboren am 26. September 1934 in Crombach (Belgien), wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Nieder-Emmels 50, von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats, anzunehmen.

2) mit Wirkung zum 1. April 2011, den Rücktritt von Herrn Erwin MEYER, Bauunternehmer, geboren am 20. Mai 1962 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Nieder-Emmels 50A, von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats, anzunehmen.

3) mit Wirkung zum 1. April 2011, den Rücktritt von Herrn Patrick HEINEN, Bauunternehmer, geboren am 25. Juni 1967 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Ober-Emmels 8C, von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats, anzunehmen.

4) mit Wirkung zum 1. April 2011, Frau Jacqueline HEINEN-MEYER, geboren am 6. Juni 1970 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Ober-Emmels 8C, zum Mitglied des Verwaltungsrats zu ernennen.

Das Mandat von Frau Jacqueline HEINEN-MEYER endet mit Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

4) mit Wirkung zum 1. April 2011, Frau Jessica HEINEN, geboren am 2. Juni 1990 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Ober-Emmels 8C, zum Mitglied des Verwaltungsrats zu ernennen.

Das Mandat von Frau Jessica HEINEN endet mit Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

5) mit Wirkung zum 1. April 2011, Frau Kerstin HEINEN, geboren am 31. August 1992 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4784 Sankt Vith, Ober-Emmels 8C, zum Mitglied des Verwaltungsrats zu ernennen.

Das Mandat von Frau Kerstin HEINEN endet mit Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 31. August 2011.

*Für MH LUX CONSTRUCTIONS A.G., Aktiengesellschaft*

FIDUNORD S.à r.l., 61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2011126165/34.

(110142970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**ArcelorMittal Wire Drawing Asia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 98.610.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126380/9.

(110146062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

---